

DECISION N° 0008---/D/MINSANTE DU 06 JAN 2025
Portant nomination d'un responsable au Ministère de la Santé Publique.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
 - Vu** le Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
 - Vu** le Décret n° 2012/079 du 09 mars 2012 portant régie de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde ;
 - Vu** le Décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
 - Vu** le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,
- Considérant les nécessités de service,**

DECIDE :

Article 1^{er} : Est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, nommée au poste ci-après au Ministère de la Santé Publique :

HOPITAUX DE DEUXIEME CATEGORIE

HOPITAL LAQUINTINIE DE DOUALA

Conseiller Médical : Madame **KAMDEM KOUNGBA Joséphine Irène**, Epse **WAMBO**, Médecin Infectiologue, Matricule **730989-W**, précédemment en service dans ledit Hôpital, en remplacement de Madame **NDOM IDJEM Marie Solange**, Epse **EBONGUE MANGA**, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressée aura droit aux avantages, de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 06 JAN 2025



LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Dr MANAOUA MALACHIE